

The Rt. Hon. Joe Clark, P.C., M.P.  
Secretary of State for External Affairs



Canada

Le très hon. Joe Clark, C.P., député  
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

OTTAWA, Ontario  
K1A 0G2

Arrêté sur la délégation en vertu de la Loi sur l'accès  
à l'information

En vertu de l'article 73 de la Loi sur l'accès  
à l'information, le Secrétaire d'Etat aux Affaires  
extérieures délègue aux titulaires des postes mentionnés  
à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à  
titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont  
il est, en qualité de responsable d'une institution  
fédérale, investi par la Loi. Le présent document  
remplace et annule celui daté du 7 novembre 1984.

ANNEXE

Poste

1. Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires  
extérieures
2. Sous-ministre, Commerce extérieur.
3. Sous-ministre adjoint, Affaires politiques et  
Sécurité internationale
4. Coordonnateur, Accès à l'information et protection  
des renseignements personnels

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joe Clark'.

DATE le 19 juin 1986